



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2009 - CONVOCATION

**Le lundi 23 mars 2009, 19h30
Musée d'Ethnographie, Neuchâtel**

Ordre du jour

- 1. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2008**
- 2. Approbation du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2008**
- 3. Rapports annuels:**
 - du co-président
 - de la caissière / du co-président
 - des vérificateurs de comptes
 - des responsables de section
- 4. Approbation des rapports et des comptes annuels**
- 5. Nomination du président / de la présidente / des co-présidents**
- 6. Nomination des membres du Comité central**
- 7. Nomination des vérificateurs/-trices et d'un suppléant(e) de comptes**
- 8. Propositions et divers**

Art. 24 Convocation à l'assemblée générale

Les membres sont convoqués par écrit, que ce soit sur support papier ou sous forme électronique, au minimum 14 jours avant la date de l'assemblée, avec indication de l'ordre du jour, par le Comité.

Art. 25 Propositions

Les propositions au sens de l'art. 22 ch. 10 des présents statuts doivent être adressées au président au plus tard 7 jours avant la tenue de l'assemblée.